



Conseil économique et social

Distr. générale
30 mars 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Quatrième session

Chisinau, 29 juin-1^{er} juillet 2011

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième session

**Qui se tiendra à Chisinau du 29 juin au 1^{er} juillet 2011,
à partir de 10 heures**

I. Introduction

1. La quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) se tiendra du 29 juin au 1^{er} juillet 2011 à Chisinau, à l'invitation du Gouvernement de la République de Moldova. La session sera précédée, le lundi 27 juin, de réunions du Comité d'examen du respect des dispositions (journée complète prévue, avec prolongation possible jusqu'au 29 juin, au besoin), du Bureau (le matin) et du Groupe de travail des Parties à la Convention (l'après-midi), et le mardi 28 juin de la réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention (le matin). Le Comité d'examen du respect des dispositions, le Bureau et le Groupe de travail des Parties à la Convention examineront chacun, selon que de besoin, les éventuelles questions laissées en suspens.
2. La quatrième session comportera un débat général et un débat de haut niveau. Le premier se tiendra le mercredi 29 et le jeudi 30 juin, et le second le vendredi 1^{er} juillet.
3. Le débat de haut niveau réunira des responsables de haut rang, y compris des ministres, des vice-ministres, des secrétaires d'État, d'autres chefs de délégation et des invités spéciaux, et sa session thématique sera consacrée au thème suivant: «Rôle de la Convention d'Aarhus dans la promotion du développement durable».
4. Le débat de haut niveau sera présidé conjointement par le Ministre de l'environnement du pays hôte et le ministre chargé du développement ou des questions économiques de ce même pays, ou par son homologue d'un autre État partie à la

Convention, ou encore par un invité doté d'une solide expérience de la question au plan international. Le débat de haut niveau prendra la forme d'une table ronde associant les ministres, les organisations non gouvernementales (ONG), les institutions financières, les organismes chargés des affaires humanitaires et les organisations de jeunes, et elle pourrait être suivie d'un débat général portant sur le rôle que joue la Convention d'Aarhus dans la promotion du développement durable en garantissant les droits en matière d'environnement. La session contribuera aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit se tenir en 2012 (Rio+20).

5. Il est prévu de répartir le temps de réunion des séances comme suit:

Lundi 27 juin	Comité d'examen du respect des dispositions (journée complète; prolongation possible jusqu'au 29 juin); Bureau (matin); Groupe de travail des Parties (après-midi)
Mardi 28 juin	Groupe de travail des Parties (matin) ¹
Mercredi 29 juin	Quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention: débat général
Jeudi 30 juin	Quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention: débat général
Vendredi 1 ^{er} juillet	Quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention: débat de haut niveau

6. Un certain nombre de manifestations parallèles se tiendront au moment de la pause déjeuner, et avant ou après la quatrième session.

II. Points inscrits à l'ordre du jour et horaire²

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mercredi 29 juin	
10 h 00-10 h 15	1. Ouverture de la session.
10 h 15-10 h 20	2. Adoption de l'ordre du jour.
10 h 20-10 h 40	3. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention, de l'amendement à la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.
	4. Questions de fond:
10 h 40-11 h 20	a) Organismes génétiquement modifiés;

¹ L'après-midi du mardi est réservé à la mise au point de la version finale des éventuels documents modifiés, à leur traduction et à leur impression ou photocopie, ou encore aux éventuelles réunions de concertation.

² La coopération avec la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants sera abordée dans le cadre de l'examen de tous les points de l'ordre du jour, selon que de besoin, et en particulier au titre du point consacré au projet de programme de travail pour 2012-2014.

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
11 h 20-11 h 40	Pause café (la durée exacte des pauses café sera fixée à un stade ultérieur)
11 h 40-12 h 10	b) Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques;
12 h 10-12 h 30	c) Participation du public au processus décisionnel;
12 h 30-13 h 00	d) Accès à la justice;
13 h 00-15 h 00	Déjeuner
15 h 00-15 h 15	d) Accès à la justice (<i>suite</i>);
15 h 15-16 h 00	e) Participation du public aux travaux des instances internationales.
	5. Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention:
16 h 00-17 h 00	a) Rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention;
17 h 00-18 h 00	b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions.
Jeudi 30 juin	
	5. Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention (<i>suite</i>):
10 h 00-10 h 30	c) Système de présentation des rapports;
10 h 30-10 h 45	d) Guide d'application de la Convention;
10 h 45-11 h 20	e) Renforcement des capacités.
11 h 20-11 h 40	Pause café
	6. Promotion de la Convention, et évolution de la situation et corrélations pertinentes:
11 h 40-12 h 30	a) Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe;
12 h 30-13 h 00	b) Activités de sensibilisation et communication;
13 h 00-15 h 00	Déjeuner
15 h 00-15 h 10	c) Synergies entre la Convention et d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement;
15 h 10-15 h 20	d) Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement.

<i>Horaire indicatif</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
	7. Programme de travail et fonctionnement de la Convention:
15 h 20-15 h 50	a) Mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014;
15 h 50-16 h 50	b) Programme de travail pour 2012-2014;
16 h 50-17 h 30	c) Dispositions financières;
17 h 30-17 h 50	d) Futur plan stratégique.
17 h 50-18 h 00	8. Rapport sur la vérification des pouvoirs.
Vendredi 1^{er} juillet	
Débat de haut niveau	
10 h 00-10 h 30	9. Cérémonie d'ouverture du débat de haut niveau.
10 h 30-11 h 20	10. Session thématique: «Rôle de la Convention d'Aarhus dans la promotion du développement durable».
11 h 20-11 h 40	Pause café
11 h 40-13 h 00	10. Session thématique (<i>suite</i>).
13 h 00-15 h 00	Déjeuner
15 h 00-15 h 30	11. Examen et adoption de la Déclaration.
15 h 30-15 h 40	12. Élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.
15 h 40-15 h 45	13. Date et lieu de la cinquième session ordinaire.
15 h 45-15 h 50	14. Questions diverses.
15 h 50-16 h 25	15. Examen et adoption des décisions.
16 h 25-16 h 30	16. Clôture de la réunion.

III. Annotations à l'ordre du jour provisoire

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
Mercredi 29 juin					
10 h 00-10 h 15	1. Ouverture de la session	Séance plénière	Information	<p>Allocution de bienvenue prononcée par un représentant de haut rang de la République de Moldova.</p> <p>Le Président de la Réunion des Parties prononcera officiellement l'ouverture de la réunion.</p>	
10 h 15-10 h 20	2. Adoption de l'ordre du jour	Séance plénière	Décision	<p>La Réunion des Parties sera invitée à adopter l'ordre du jour de la réunion tel qu'il est énoncé dans le présent document.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Ordre du jour provisoire (ECE/MP.PP/2011/1)</p>
10 h 20-10 h 40	3. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention, de l'amendement à la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants	Séance plénière	Information	<p>Le secrétariat tiendra les participants informés de l'état d'avancement des procédures de ratification, d'acceptation, d'approbation et d'adhésion en rapport avec la Convention, l'amendement à la Convention et le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. Il fournira également des renseignements sur toutes déclarations faites par les Parties lors du dépôt de leur instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. Les représentants d'États ou d'organisations d'intégration économique régionale qui ne sont pas encore parties à la Convention, à l'amendement à la Convention ou au Protocole auront l'occasion d'informer brièvement la Réunion de leurs projets de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.</p>	<p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Renseignements sur l'état des ratifications (http://www.unece.org/env/pp/ratification.htm)</p>

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
	4. Questions de fond				
10 h 40-11 h 20	a) Organismes génétiquement modifiés	Discours liminaires ^a , suivis d'un débat en séance plénière	Décision	<p>Des représentants de gouvernements et des parties prenantes seront invités à prononcer les discours liminaires.</p> <p>Les Parties, les Signataires et les autres parties prenantes seront invités à communiquer des renseignements sur les activités ayant trait à la mise en œuvre de la Convention en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés (OGM) et/ou à l'application de l'amendement à la Convention et des Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales (Lignes directrices d'Almaty) en ce qui concerne les OGM.</p> <p>Le secrétariat rendra compte des activités qu'il a menées dans ce domaine, y compris lors de l'atelier sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public concernant les organismes génétiquement modifiés organisé dans le cadre à la fois de la Convention d'Aarhus et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (Nagoya, Japon, 8 et 9 octobre 2010).</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à prendre note des progrès accomplis, à remédier aux problèmes qui se posent et à examiner les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine, notamment en encourageant la ratification et la mise en œuvre de l'amendement.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Décision sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine via l'adoption de la section pertinente du programme de travail pour 2012-2014 (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)</p> <p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Sections pertinentes du rapport de synthèse et des rapports nationaux d'exécution</p> <p>Rapport de l'atelier sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public concernant les organismes vivants modifiés et les organismes génétiquement modifiés organisé dans le cadre à la fois de la Convention d'Aarhus et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (ECE/MP.PP/2011/3)</p> <p>Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014 (ECE/MP.PP/2011/9)</p>

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
11 h 20-11 h 40	Pause café				
11 h 40-12 h 10	b) Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques	Séance plénière	Décision	<p>Le Président de l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques rendra compte des activités menées par l'Équipe spéciale depuis la troisième Réunion des Parties. Le secrétariat rendra compte pour sa part de tout fait nouveau en rapport avec les centres d'échange d'informations.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à prendre note de ces activités et à remédier aux problèmes qui se posent.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement^b un projet de décision sur l'accès à l'information.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision sur l'accès à l'information (ECE/MP.PP/2011/L.1)</p> <p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Rapport de l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques sur les travaux de sa septième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2009/4)</p> <p>Rapport de l'atelier sous-régional sur les outils d'information électroniques (Skopje, 25 et 26 novembre 2010) (ECE/MP.PP/2011/4)</p> <p>Sections pertinentes du rapport de synthèse et des rapports nationaux d'exécution</p> <p>Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014 (ECE/MP.PP/2011/9)</p>
12 h 10-12 h 30	c) Participation du public au processus décisionnel	Séance plénière	Décision	<p>Le Président de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel rendra compte des activités que l'Équipe spéciale a menées depuis la session extraordinaire de la Réunion des Parties (Genève, 30 juin 2010).</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à prendre note de ces activités, à remédier aux problèmes qui se posent et à donner des orientations sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Décision sur l'éventuelle prolongation du mandat de l'Équipe spéciale et sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine via l'adoption de la section pertinente du programme de</p>

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
					<p>travail pour 2012-2014 (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)</p> <p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Rapport de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel (ECE/MP.PP/WG.1/2011/5)</p> <p>Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014 (ECE/MP.PP/2011/9)</p>
12 h 30-13 h 00	d) Accès à la justice	Discours liminaires, suivis d'un débat en séance plénière	Décision	<p>Un représentant de gouvernement et du monde judiciaire seront invités à prononcer les discours liminaires.</p> <p>Le Président de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice rendra compte des activités que l'Équipe spéciale a menées.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux entrepris, à remédier aux problèmes qui se posent et à donner des orientations sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision visant à promouvoir un accès effectif à la justice.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision visant à promouvoir un accès effectif à la justice (ECE/MP.PP/2011/L.2)</p> <p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Rapports des troisième et quatrième réunions de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice (ECE/MP.PP/WG.1/2010/6 et ECE/MP.PP/2011/5)</p> <p>Section pertinente du rapport de synthèse et des rapports nationaux d'exécution</p> <p>Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014 (ECE/MP.PP/2011/9)</p>

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
13 h 00-15 h 00	Déjeuner				
15 h 00-15 h 15	d) Accès à la justice (<i>suite</i>)				
15 h 15-16 h 00	e) Participation du public aux travaux des instances internationales	Discours liminaires, suivis d'un débat en séance plénière	Décision	<p>Des représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales ou d'instances internationales seront invités à prononcer les discours liminaires.</p> <p>Le Président de l'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales rendra compte des activités que l'Équipe spéciale a menées.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux entrepris, à remédier aux problèmes qui se posent et à donner des orientations sur les travaux complémentaires susceptibles d'être entrepris dans ce domaine.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision visant à promouvoir l'application des principes de la Convention dans les instances internationales.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision visant à promouvoir l'application des principes de la Convention dans les instances internationales (ECE/MP.PP/2011/L.3)</p> <p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Rapports des quatrième, cinquième et sixième réunions de l'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales (ECE/MP.PP/WG.1/2010/4, ECE/MP.PP/WG.1/2011/3 et ECE/MP.PP/2011/6)</p> <p>Document consacré aux résultats du processus de consultation engagé au cours de la dernière période intersessions (ECE/MP.PP/2011/10)</p> <p>Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014 (ECE/MP.PP/2011/9)</p>
	5. Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention				

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
16 h 00-17 h 00	a) Rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention	Séance plénière	Information	<p>Le Président présentera un rapport de synthèse.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner la mise en œuvre de la Convention sur la base des rapports nationaux d'exécution soumis par les Parties et du rapport de synthèse élaboré par le secrétariat. Elle sera appelée également à prendre note de tous rapports soumis par les Signataires et autres États non parties à la Convention, ainsi que de ceux établis par des organisations internationales, régionales et non gouvernementales. La Réunion sera invitée à débattre des grandes tendances, des difficultés et des solutions qui se dégagent des rapports, dont il sera plus largement débattu au cours du débat de haut niveau. Elle sera également invitée à débattre de l'expérience acquise eu égard à la procédure de compilation des rapports, y compris l'expérience des organisations non gouvernementales et autres parties prenantes, et à se prononcer sur les moyens éventuels d'améliorer cette procédure s'il y a lieu, en tenant compte des vues du Comité d'examen du respect des dispositions sur le fonctionnement du mécanisme de présentation des rapports.</p>	<p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Rapport de synthèse sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention (ECE/MP.PP/2011/7), rapports nationaux d'exécution (http://www.unece.org/env/pp/mop4.htm)</p>
17 h 00-18 h 00	b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Séance plénière	Décision, élection	<p>Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions rendra compte des activités menées par le Comité depuis la troisième session de la Réunion des Parties et présentera ses conclusions et recommandations éventuelles concernant le respect des dispositions par certaines Parties.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à prendre note du rapport du Comité, y compris des recommandations générales qui peuvent y figurer, ainsi que des conclusions et recommandations éventuelles du Comité concernant le respect des dispositions par certaines Parties, et à examiner, modifier selon que de besoin et adopter provisoirement des projets de décisions sur des questions relatives au respect des dispositions.</p>	<p><i>Textes faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision sur les questions générales relatives au respect des dispositions (ECE/MP.PP/2011/L.11)</p> <p>Projets de décisions supplémentaires concernant des cas spécifiques de non-respect des dispositions</p> <p>Décision se rapportant à l'élection (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)</p>

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
				La Réunion des Parties est appelée également à élire les membres du Comité d'examen du respect des dispositions.	<p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PP/2011/11 et additifs 1 à 3)</p> <p>Rapport de synthèse sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention (ECE/MP.PP/2011/7), rapports nationaux d'exécution (http://www.unece.org/env/pp/mop4.htm)</p> <p>Note sur l'élection des membres du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PP/WG.1/2011/7)</p> <p>Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014 (ECE/MP.PP/2011/9)</p>
Jeudi 30 juin					
	5. Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention (<i>suite</i>)				
10 h 00-10 h 30	c) Système de présentation des rapports	Séance plénière	Décision	La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur le système de présentation des rapports, y compris le modèle de présentation des rapports révisé.	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision sur le système de présentation des rapports, y compris le modèle de présentation des</p>

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
					rappports révisé (ECE/MP.PP/2011/L.4)
10 h 30-10 h 45	d) Guide d'application de la Convention	Séance plénière	Information	Le Président présentera le Guide d'application de la Convention actualisé. La Réunion des Parties sera invitée à en prendre note.	<i>Documents de fond:</i> Guide d'application de la Convention (http://www.unece.org/env/pp/mop4.htm)
10 h 45-11 h 20	e) Renforcement des capacités	Séance plénière	Décision	Le secrétariat rendra compte de certaines des activités de renforcement des capacités entreprises au cours de la période intersessions en vue de promouvoir la mise en œuvre plus efficace de la Convention, ainsi que des mesures prises pour coordonner les diverses activités grâce au cadre de coordination du renforcement des capacités. Les organisations internationales et régionales associées aux activités de renforcement des capacités seront invitées à exposer plus avant les activités menées. Des représentants de gouvernements et d'organisations seront invités à faire part de leurs vues sur les besoins qui restent à pourvoir en matière de renforcement des capacités. La Réunion des Parties sera invitée à examiner les activités menées, à donner son avis à ce sujet, et à donner des orientations sur les activités futures de façon à garantir que les besoins en la matière sont pourvus.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Décision sur les éventuels travaux complémentaires susceptibles d'être menés dans ce domaine via l'adoption de la section pertinente du programme de travail pour 2012-2014 (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session) <i>Documents de fond:</i> Rapport sur le renforcement des capacités (ECE/MP.PP/2011/8) Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014 (ECE/MP.PP/2011/9)
11 h 20-11 h 40	Pause café				
	6. Promotion de la Convention, et évolution de la situation et corrélations pertinentes				

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
11 h 40-12 h 30	a) Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe	Séance plénière	Décision	<p>Le secrétariat rendra compte, le cas échéant, des demandes d'adhésion à la Convention que des États extérieurs à la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) ont soumises à la Réunion des Parties.</p> <p>Les Parties, les Signataires et les parties prenantes seront invités à renseigner sur les activités de promotion de l'adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la CEE.</p> <p>Les États extérieurs à la région de la CEE qui ont manifesté un intérêt notable pour l'adhésion à la Convention seront invités à faire des déclarations.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur l'adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la CEE.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision sur l'adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ECE/MP.PP/2011/L.5)</p>
12 h 30-13 h 00	b) Activités de sensibilisation et communication	Séance plénière	Décision	<p>Le Président ou une Partie présentera un projet de stratégie de communication. Les Parties, les Signataires et les parties prenantes seront invités à débattre des moyens de mettre en œuvre la stratégie.</p> <p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner la stratégie.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Décision sur l'adoption éventuelle de la stratégie de communication et sur les éventuels travaux complémentaires susceptibles d'être menés dans ce domaine via l'adoption de la section pertinente du programme de travail pour 2012-2014 (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)</p> <p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Stratégie de communication (ECE/MP.PP/2011/L.10)</p>
13 h 00-15 h 00	Déjeuner				

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
15 h 00-15 h 10	c) Synergies entre la Convention et d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement	Séance plénière	Information	La Réunion des Parties sera invitée à examiner les informations fournies par le secrétariat et les représentants d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement sur les activités en cours ou prévues, et à rechercher les moyens de mieux promouvoir les synergies entre la Convention et d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement, en tenant compte des résultats des travaux liés à la promotion des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales et des Lignes directrices d'Almaty.	
15 h 10-15 h 20	d) Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement	Séance plénière	Information	La Réunion des Parties est appelée à examiner les informations communiquées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et souhaitera peut-être étudier les moyens de promouvoir les synergies avec les activités pertinentes menées au titre de la Convention d'Aarhus.	
	7. Programme de travail et fonctionnement de la Convention				
15 h 20-15 h 50	a) Mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014	Séance plénière	Information	La Réunion des Parties sera invitée à examiner, sur la base d'un rapport établi par le secrétariat, la mise en œuvre: a) du Plan stratégique 2009-2014; et b) du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014, et l'utilisation des fonds versés pour la période 2009-2010.	<i>Documents de fond:</i> Plan stratégique 2009-2014 (ECE/MP.PP/2008/2/Add.16); programme de travail pour 2009-2011 (ECE/MP.PP/2008/2/Add.17); rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014 (ECE/MP.PP/2011/9)

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
15 h 50-16 h 50	b) Programme de travail pour 2012-2014	Séance plénière	Décision	<p>La Réunion des Parties sera appelée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur le projet de programme de travail pour 2012-2014.</p> <p>Les Parties, les Signataires et les autres États intéressés devraient avoir informé le secrétariat, avant la réunion, de leur intention de contribuer au financement des activités menées aux fins de la Convention.</p> <p>Le secrétariat mettra les informations reçues à disposition de la Réunion des Parties et les délégations seront invitées à fournir tous renseignements complémentaires éventuels.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision sur le programme de travail pour 2012-2014 (ECE/MP.PP/2011/L.6)</p> <p><i>Documents de fond:</i></p> <p>Plan stratégique 2009-2014 (ECE/MP.PP/2008/2/Add.16)</p>
16 h 50-17 h 30	c) Dispositions financières	Séance plénière	Décision	<p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur les dispositions financières.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision sur les dispositions financières (ECE/MP.PP/2011/L.7)</p>
17 h 30-17 h 50	d) Futur plan stratégique	Séance plénière	Décision	<p>La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur la planification stratégique.</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Projet de décision sur la planification stratégique (ECE/MP.PP/2011/L.8)</p>
17 h 50-18 h 00	8. Rapport sur la vérification des pouvoirs	Séance plénière	Approbation	<p>La Réunion des Parties sera invitée à approuver le rapport sur la vérification des pouvoirs, présenté par le Bureau conformément à l'article 17 du Règlement intérieur (ECE/MP.PP/2/Add.2).</p>	<p><i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i></p> <p>Décision sur l'approbation de la vérification des pouvoirs (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)</p>
Vendredi 1^{er} juillet					
Débat de haut niveau					
10 h 00-10 h 30	9. Cérémonie d'ouverture du débat de haut niveau	Séance plénière	Information	<p><i>Éventuelle contribution culturelle du pays hôte</i></p> <p>Allocution de bienvenue par le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies</p>	

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
				pour l'Europe. Allocution de bienvenue par un représentant de haut rang du pays hôte.	
10 h 30-11 h 20	10. Session thématique: «Rôle de la Convention d'Aarhus dans la promotion du développement durable»	Déclarations par les experts, suivies d'un débat en séance plénière	Information	À l'issue d'un ou plusieurs discours liminaires se tiendra un débat-table ronde associant les ministres et les organisations non gouvernementales, puis un débat général.	<i>Documents de fond:</i> Projet de Déclaration de Chisinau (ECE/MP.PP/2011/L.9), rapports nationaux d'exécution et les sections pertinentes des rapports de synthèse et du rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014
11 h 20-11 h 40	Pause café				
11 h 40-13 h 00	10. Session thématique (<i>suite</i>)				
13 h 00-15 h 00	Déjeuner				
15 h 00-15 h 30	11. Examen et adoption de la Déclaration	Séance plénière	Adoption	Les ministres et les chefs de délégation des Parties, Signataires et autres États, ainsi que les représentants des organisations internationales, régionales et non gouvernementales et autres représentants de la société civile, seront invités à étudier et adopter une déclaration sur la base d'un projet de texte établi par le Groupe de travail des Parties.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Projet de Déclaration de Chisinau (ECE/MP.PP/2011/L.9)
15 h 30-15 h 40	12. Élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau	Séance plénière	Élection	La Réunion des Parties est appelée à élire un Président et deux Vice-Présidents parmi les représentants des Parties présentes à la Réunion conformément à l'article 18 de son Règlement intérieur (ECE/MP.PP/2/Add.2). Elle est appelée également à élire les autres membres du Bureau parmi les représentants des Parties conformément à l'alinéa <i>b</i> du paragraphe 1 de l'article 22 de son Règlement intérieur. Les ONG qui ont vocation à	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Décision sur l'élection (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)

<i>Heure indicative</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Forme</i>	<i>Mesures</i>	<i>Notes explicatives</i>	<i>Documents</i>
				promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable et qui s'y emploient activement sont appelées à désigner un représentant qui assistera aux réunions du Bureau, en qualité d'observateur, conformément aux paragraphes 2 et 4 de l'article 22 du Règlement intérieur.	
15 h 40-15 h 45	13. Date et lieu de la cinquième session ordinaire	Séance plénière	Décision	La Réunion des Parties est appelée à prendre une décision préliminaire en ce qui concerne la date et le lieu de sa cinquième réunion ordinaire. Les Parties, actuelles et à venir, sont invitées à étudier la possibilité d'en être le pays hôte et à informer à l'avance le secrétariat de toute proposition qu'elles pourraient avoir l'intention de faire à cet égard.	<i>Texte faisant l'objet d'une décision:</i> Décision sur la date et le lieu de la cinquième réunion ordinaire (à inclure dans le rapport sur les travaux de la session)
15 h 45-15 h 50	14. Questions diverses	Séance plénière	Information	Les représentants qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priés d'en informer le secrétariat commun dans les meilleurs délais.	
15 h 50-16 h 25	15. Examen et adoption des décisions	Séance plénière	Adoption	La Réunion des Parties sera invitée à examiner les projets de décisions et à les adopter.	<i>Textes faisant l'objet d'une décision:</i> Projets de décisions, y compris les documents autonomes et ceux devant être inclus dans le rapport final, qui seront établis après la session.
16 h 25-17 h 30	16. Clôture de la réunion	Séance plénière	Information	Le Président du débat de haut niveau prononcera la clôture de la réunion.	

^a Les Parties et parties prenantes dotées de vastes compétences sur la question et susceptibles de faire part d'une expérience intéressante de la promotion de la mise en œuvre de la Convention et d'éclairer sur les difficultés communes en rapport avec la question seront invitées à prononcer les discours. Ces déclarations constitueront une «ouverture» substantielle pour le débat en séance plénière.

^b Toutes les décisions adoptées à titre provisoire seront adoptées officiellement au titre de l'article 15.

^c Une Partie ayant nommé un expert comme membre du Groupe d'experts sur une stratégie de communication sera invitée à présenter un projet de stratégie de communication.